PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement au lot # 5 649 858

Prenez avis que le conseil municipal de Grande-Rivière a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

Cette demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No. U-007.03-19 est à l'effet de régulariser la superficie minimale requise en la réduisant de 2000 m^2 à 1858,28 $m^{2,}$ ainsi qu'en réduisant la profondeur minimale requise de 75,00 mètres à 60,96 mètres

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance régulière du 04 octobre 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil municipal sise au 108, rue de l'Hôtel-de-Ville à Grande-Rivière.

Donné à Grande-Rivière ce 17e jour de septembre 2021.

Marilyn Morin

Marilyn Morin, greffière